



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex  
tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)

## COMITÉ DE DIRECTION

PV 9 CD 2

### PV du Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 16 août 2021

**Présidence** : M. CAILLIET Christophe

**Présents** : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUETTE Jean Louis.

**Invités** : Mme LANTELME, secrétaire administrative, MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP), THOMAS Etienne (CTD PPF)

**Excusé** : PERLIN Guillaume (Éducateur sportif DYF)

Début de la réunion : 17h10

## 1. Protocole Sanitaire du début de saison

Le Président fait part des dispositions du protocole d'organisation des rencontres reçu ce jour de la FFF.

Les clubs, comme la saison dernière, doivent désigner une « équipe COVID » qui contrôlera les pass sanitaires via les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ». Le contrôle de tous les pass sanitaires incombe à « l'équipe Covid », et leur(s) référents(s), du club recevant.

Les dispositions du protocole et sa synthèse sont annexées au PV.  
(Annexes 1 et 2)

Afin de permettre une couverture vaccinale des effectifs Seniors la plus complète possible (avec des délais actuels de 3 à 4 semaines entre les 2 doses vaccinales), le bureau du Comité de Direction décide de décaler d'une semaine le début des compétitions, soit le dimanche 12 septembre prochain. (Annexe 3)

Le Président informe le Bureau d'une visioconférence concernant les modalités d'applications du protocole avec les élus de la Ligue, demain midi.

Il souhaite que les clubs de l'Yonne puissent avoir rapidement les informations les plus précises possibles et invite les membres du Comité de Direction à être à l'écoute des clubs pour toute problématique liée à l'organisation des rencontres.

## 2. Propositions sur la structure des championnats

Suite aux non-engagements d'équipes en D3, la composition de cette division est passée de 36 à 32 équipes.

Des aménagements réglementaires sont proposés et seront soumis au prochain Comité de Direction.

### **3. Aides aux clubs**

Les aides aux clubs seront remises lors de la Rentrée des Éducateurs du samedi 4 septembre.

Pour rappel, il s'agit de bons d'achats chez Auxerre Sports (200 €) et de Cartes Leclerc pour les clubs accueillant de jeunes licenciés (de 80 € à 200 € selon le nombre de licenciés)

### **4. Remise des Labels**

Programmation des remises des labels EFF en septembre pour Auxerre SC, Stade Auxerrois et FC Sens : dates arrêtées lors du prochain Comité de Direction, le 26 août.

### **5. Budget prévisionnel 2021/2022 et suivi des finances**

Présentation par le Président et le trésorier.

Le budget prévisionnel sera présenté au Comité de Direction du 26 août pour validation et envoi en amont de l'Assemblée Générale du 10 novembre.

La clôture de l'exercice comptable est en cours. Le trésorier informe le Bureau d'une réunion de travail avec Céline TEXEIRA en charge de notre comptabilité et le cabinet comptable le 9 septembre prochain. A l'issue, des réunions seront programmées avec la commissaire aux comptes.

#### Rappel sur Les clubs non en règle financièrement:

En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;
- Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction a renouvelé à l'unanimité la somme limite de 500€ et prendra les décisions concernant les clubs débiteurs lors de sa réunion du 26 août prochain.

### **6. Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football**

L'Assemblée Générale du District de l'Yonne aura lieu le mercredi 10 novembre.

Le Comité de Direction a proposé aux clubs, en sa réunion du 8 juillet dernier, de faire acte de candidature pour l'accueil de cette Assemblée. Il mandate sa secrétaire Générale afin de

renvoyer le cahier des charges à l'ensemble des clubs du territoire La décision sera prise lors du prochain Comité de Direction (26/08) concernant le lieu de cette Assemblée Générale.

## 7. Informations relatives ressources humaines

Campagne de recrutement de 4 services civiques pour 8 mois à compter du 1er novembre.  
Le recrutement est en cours et les propositions d'accueil et missions seront mises en ligne dans les prochains jours.

Informations complémentaires concernant le secrétariat du District.

Demande du bureau pour que le correspondant informatique de la Ligue puisse être accueilli à Auxerre pour un audit le plus rapidement possible ; la secrétaire générale est en charge de ce dossier.

## 8. Divers

Réunion de secteurs à la rentrée prochaine : programmation à effectuer avec la secrétaire générale et les clubs concernés.

Information relative au partenariat avec France Bleu Auxerre dans le cadre de l'émission 100% AJA et des matchs à domicile de l'AJ AUXERRE.

Remise du chèque au profit des clubs de l'Yonne accueillant des enfants, à l'AJA lors du match AJA – Guingamp du lundi 23 août prochain.

Fin de la réunion : 20h00

**Le Président du District de l'Yonne de Football**  
Christophe CAILLIET



**La Secrétaire de séance**  
Florence BRUNET



*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*